

La loi 1901, les statuts et le bénévolat

Niveau :
Débutant

Public visé :
Nouveaux bénévoles,
Bénévoles réguliers,
Bénévoles élus

Pré requis :
Néant

Tarifs et modalités :
Gratuit

Effectif :
12 personnes

Structure organisatrice :
Association départementale des Francas de l'Aisne

Intervenant(s) :
Daniel COPPIN
Simon ROUGER

Contact :
Les Francas de l'Aisne
FSC Georges Brassens
269 Av. de Reims
02200 VILLENEUVE
SAINT-GERMAIN

**Daniel COPPIN ou
Simon ROUGER**
Tél. : 03 23 76 28 46
formation.francas02@gmail.com

Enjeu :

Connaître, comprendre et appliquer la loi du 1^{er} juillet 1901.

Objectifs :

- Connaître, adapter et appliquer des statuts associatifs.
- Valoriser l'engagement des bénévoles associatifs.

Thèmes traités / contenus :

- Les articles de la loi 1901.
- Les statuts.
- Les rôles de chacun au sein d'une association (du bénévole au salarié).
- La responsabilité civile et pénale des associations et de ses dirigeants.

Dates et lieux des formations :

Date	Secteur géographique	Horaires
11/03/2024	Saint-Quentin	18h00 - 21h00
03/06/2024	Laon	18h00 - 21h00

Formations complémentaires préconisées/proposées

- L'association et ses responsabilités.
- Les documents obligatoires et indispensables d'une association.
- L'évolution des droits des bénévoles.
- Rédiger le projet de l'association.

Le Collectif d'Organisation

